

Charles-Louis de Haller et sa correspondance

Autor(en): **Vogt, Albert**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte = Revue d'histoire ecclésiastique suisse**

Band (Jahr): **1 (1907)**

PDF erstellt am: **26.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-119101>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CHARLES-LOUIS DE HALLER ET SA CORRESPONDANCE

Par Albert VOGT.

La correspondance de Charles-Louis de Haller dont nous allons publier quelques extraits n'a pas encore été réunie. De nombreuses bibliothèques suisses et étrangères possèdent des lettres du grand publiciste ; sa famille en a gardé un certain nombre ; beaucoup de particuliers doivent en conserver qui nous sont restées inconnues. A tous ceux qui voudront bien me signaler l'existence de quelques-uns de ces papiers — lettres, articles, mémoires —, je serai reconnaissant. Rien, en effet, ne montre mieux ce que fut un homme, ce que furent ses idées, ce qu'était la vie politique et sociale du moment que ces rapides écrits, envoyés au jour le jour à des amis et composés sans apprêt comme sans arrière-pensée de publication posthume. Les lettres que je publie aujourd'hui le prouveront, je crois. Elles proviennent toutes des Archives de l'Evêché de Fribourg et de celles du vicariat général de Genève. Elles furent, en majeure partie, adressées à Mgr Pierre-Tobie Yenny et à M. Vuarin, mort curé de Genève ¹.

A l'heure où commence entre les deux ecclésiastiques et M. de Haller cette correspondance qui devait durer vingt-deux ans, du 21 mars 1819 au 24 mai 1841, l'auteur de la « Restauration » travaillait à la composition du 4^{me} volume de cet ouvrage. Jusqu'à ce moment, la question catholique ne s'était jamais posée à son esprit. Né à Berne, le 1^{er} août 1768, d'une famille protestante et profondément chrétienne, il avait vécu cinquante années durant, dans la pratique sérieuse de la

¹ Je dois à M. l'abbé Ducrest un remerciement tout particulier pour l'obligeance avec laquelle il a bien voulu me céder la copie qu'il avait, le premier, fait faire de quelques-unes des lettres de Haller à Mgr Pierre Tobie Yenny, conservées à Fribourg.

religion de ses pères. Très en vue dans sa ville natale à cause de ses hautes qualités morales, de son intelligence, de son savoir, de sa situation de famille, il était entré dès l'âge de seize ans à la Chancellerie d'Etat et, dès lors, son existence s'était écoulée dans les bureaux de l'administration cantonale d'abord, dans les conseils du gouvernement ensuite. C'est là que la Révolution vint le surprendre. Les vicissitudes politiques de la Suisse ouvrirent à l'activité du jeune de Haller un nouveau champ d'action ; à son intelligence de juriste et de philosophe de nouveaux horizons. Dès 1792, il est envoyé en mission à Genève ¹ ; en 1795, il va comme secrétaire de M. Tscharner à Ulm ; en 1797, il est adjoint au lieutenant-colonel Wurstemberger, chargé par sa patrie d'aller à Montebello demander au général Bonaparte l'observation de la neutralité suisse. Par trois fois, à cette époque, Charles-Louis est en relations avec le futur Napoléon et sa famille : il dîne à ses côtés ; il s'entretient avec Joséphine, Murat, Augereau, le prince Eugène. Ce sont là des souvenirs qui ne s'effaceront plus de sa mémoire. Après le 18 Fructidor, Haller est à Paris auprès de Talleyrand, en relations constantes avec M^{me} de Staël, luttant jusqu'à la dernière minute — jusqu'au renvoi brutal — pour le maintien politique de sa petite patrie. Enfin, le 9 décembre 1797, il est envoyé comme secrétaire de M. Tscharner à Rastadt. Mais cette mission était chose inutile. En mai 1798, la République de Berne avait cessé d'exister et, peu après, Charles-Louis de Haller, comme beaucoup d'autres, émigrerait en Allemagne et en Autriche. Il devait y rester jusqu'en 1806.

Durant cet exil de huit années, au milieu d'une Europe bouleversée, Haller eut le temps de méditer sur la « chute des Empires et des Sociétés » ; il eut le temps de lire, d'observer, d'écrire et de se former ainsi à sa prochaine mission de docteur de la « contre-Révolution ». C'est là, en effet, au cours de son exil que lui vint l'idée du grand travail auquel il consacra tout le reste de sa vie, « la Restauration de la science politique ou théorie de l'état social naturel opposé à la fiction d'un état civil factice », travail qui devait, un jour, le conduire au catholicisme et qui devint pour l'Allemagne ce que furent pour la France les ouvrages des Maistre, des Bonald, des La Mennais première manière. C'est que, comme ces derniers, Haller était un philosophe et un sociologue. Esprit droit et précis, mais singulièrement abstrait et mystique, il concevait les choses en pur intellectuel, partant non pas des faits,

¹ Berner Taschenbuch 1868, XVII, p. 72 et seq.

mais d'un principe qu'il jugeait indiscutable et, de ce principe, il déduisait les corollaires qui devaient servir de base au système qu'il édifiait. Cette méthode, il l'introduisit partout : en politique, en sociologie, en histoire. Elle commande son grand ouvrage sur la Restauration aussi bien que son travail sur l' « Histoire de la Révolution religieuse ou de la Réforme protestante dans la Suisse occidentale » et ses brochures de combat. C'est donc par elle que s'expliquent ses travaux comme c'est par elle qu'il a étudié et compris le catholicisme ¹. Or, ce principe quel était-il ? Comme tous ses contemporains, Haller naquit à la vie intellectuelle bercé par les théories du « Contrat social ». Mais tandis qu'elles endormaient les uns dans une douce griserie et armaient les autres de courage et d'espoir pour les prochaines rénovations politiques, elles eurent sur l'âme patricienne et féodale de Charles-Louis une tout autre influence. Parce qu'elles lui répugnaient naturellement, il se mit à les étudier, à les critiquer et, tout jeune encore, il les rejeta. La Révolution fut pour lui la grande leçon de choses qui le confirma dans la conviction qu'il s'était faite de la radicale fausseté du dogme égalitaire et individualiste de Rousseau. L'autorité lui apparut dès lors comme la seule base rationnelle et scientifique sur laquelle toute société doit reposer pour vivre et accomplir sa bienfaisante mission. Elle lui apparut comme la grande vérité qu'il fallait placer à côté des rois redevenus possesseurs de leurs trônes, suprême protectrice du bonheur et de la liberté de chacun. Combattre par conséquent les doctrines révolutionnaires et jacobines en substituant au contrat social la grande théorie du pouvoir d'origine divine, refaire l'éducation de l'intelligence nationale en fauchant le sophisme égalitaire et individualiste pour replanter la notion de l'autorité, telle fut donc la tâche à laquelle Haller s'adonna tout entier. Tant qu'il n'étudia que les sociétés civiles, l'œuvre ne dépassait pas ses forces. Il était armé pour la lutte. « Voilà les bases de ma théorie, dit-il, après avoir exposé les grandes lignes de la société telle qu'il la concevait. Celui qui voudra me réfuter devra prouver ou que mes principes sont faux, ou que les conséquences sont mal tirées ou qu'ils ne suffisent pas pour expliquer tout ce qui existe de légitime. Cette réfutation, je l'attendrai tranquillement si on veut l'entreprendre avec des raisons et des preuves. » Cette belle assurance pouvait se légitimer. Il se sentait assez fort pour engager la lutte. Mais lorsqu'il voulut étudier les Sociétés religieuses et leur appliquer sa méthode et ses prin-

¹ Cf. Goyau, *L'Allemagne religieuse. Le catholicisme*, I, p. 367 et seq.

cipes, il se sentit tout à coup singulièrement emprunté. Pour la première fois, l'idée religieuse se présentait à lui sous sa forme concrète, revêtue, elle aussi, du manteau tissé par la notion de société. Qu'il le voulût ou non, il devait faire connaissance avec cette autre forme de l'idée religieuse qu'il ne soupçonnait point : la forme catholique. Or, Charles-Louis de Haller ne pouvait pas tarder à s'apercevoir que de ces deux sociétés religieuses, la catholique et la protestante, l'une se disant ouvertement d'origine et d'institution divine, avait à sa base, très fortement étayé, le principe d'autorité, tandis que l'autre se disant réformée, avait, deux siècles avant la Révolution politique, commencé la Révolution religieuse. Il ne pouvait pas tarder à s'apercevoir non plus qu'entre ces deux Révolutions il y avait une étroite filiation, que la seconde était bien issue de la première en vertu même de cet individualisme et de ce libre examen qu'il réprouvait si fort dans la société civile. La découverte pouvait être douloureuse ; elle n'en existait pas moins. Sous peine de faiblesse et d'inconséquence, il fallait donc aller de l'avant, examiner plus à loisir cette Eglise catholique inconnue, étudier sa constitution, son dogme, sa discipline, vérifier, en un mot, ses lettres de légitimité. C'est alors que Haller se mit en relation avec l'Evêque de Lausanne, Mgr Pierre-Tobie Yenny, ainsi qu'avec le curé de Genève, M. Vuarin. Avec une touchante simplicité, une loyauté d'enfant, un profond sentiment religieux, — toutes choses que ses lettres mettent en un admirable relief — il alla s'asseoir sur les bancs de l'Ecole catholique et en sortit croyant. L'épreuve fut pénible en vérité. Si Haller ne nous fait, nulle part, assister à la « crise d'âme » qui dut forcément se déclarer en lui, si nous ne voyons au travers de ses lettres que la courbe intellectuelle de sa conversion, nous savons, par ailleurs, que le cœur lui aussi eut à souffrir plus tard de la grave détermination qu'il avait prise. Le sentiment, toutefois, ne paraît pas avoir joué grand rôle dans son évolution religieuse. Ramené au dogme catholique par l'idée d'autorité, confirmé dans sa foi naissante par l'« unité » de l'Eglise, il est resté bien plus frappé des harmonies sociologiques et politiques qu'il découvrait entre le catholicisme et *sa vérité* qu'entre les harmonies morales qu'il recherchait peu entre le catholicisme et *son âme*. Son acte de foi fut humainement un acte de suprême logique et de pure raison, l'assentiment complet et sans réserve de son intelligence à la vérité vue tout à coup là où il ne l'avait point cherchée, dans le domaine religieux.

Les lettres que nous commençons à publier — en attendant une

étude complète sur la personne de Charles-Louis de Haller — diront assez quelle fut la sincérité de cette adhésion et comment ce tempérament d'apôtre mit, déjà même avant sa conversion, au service de l'Eglise, l'ardeur qu'il avait jusque-là déployée pour le triomphe d'une cause purement politique et humaine ; elles diront aussi quelle paix et quelle joie de l'intelligence et du cœur il a trouvées dans la pratique quotidienne de sa foi catholique, malgré les adversités et l'intolérance dont il fut l'objet, jusqu'au jour de sa mort, le 23 mai 1854.

Berne, le 7 juin 1819.

MONSEIGNEUR,

La haute confiance que m'inspirent les vertus et la science de Votre Altesse m'engagent de soumettre à son examen les cinq premiers chapitres du 4^{me} volume de la *Restauration*, avant que de les livrer à l'impression. En y portant un regard attentif, je la supplie seulement de considérer, que le plan et l'ensemble de cet ouvrage sont essentiellement politiques ; que dans ce 4^{me} volume je n'écris pas un droit ecclésiastique proprement dit, mais une théorie de toutes les sociétés spirituelles ou religieuses, lesquelles peuvent arriver même à un haut degré de puissance ou de liberté extérieure et temporelle et former ainsi ce qu'on appelle des Etats. L'Eglise chrétienne entre naturellement dans ce cadre comme l'exemple le plus illustre et le plus pur. Elle domine et éclipse toutes les autres sociétés semblables, par sa sainteté, son universalité, sa perpétuité, la richesse de ses moyens, la fécondité de ses bienfaits résultats. Mais le plan en lui-même m'oblige de généraliser quelquefois mes idées ou mes expressions ; il me force à parler aussi des sociétés destinées à conserver ou à propager une religion fausse ou impure et même des sectes impies de nos jours, en tant qu'elles sont visibles, organisées et qu'elles ont même copié la forme et les moyens de l'Eglise chrétienne pour les faire servir à un but diamétralement contraire. Ce rapprochement sera frappant sans doute et lumineux, mais il est aussi hardi que délicat, si l'on ne veut pas confondre ce qui n'est que comparé, ni blesser le respect qui est dû à l'un, ni diminuer l'horreur et le mépris que doivent inspirer les autres.

Souvent, je fus effrayé de cette entreprise mais le Ciel, dans sa grâce, a assisté mon pur amour de la vérité. Toutefois, désirant que cet ouvrage touche à la gloire de Dieu, qu'il serve à faire respecter la religion, à faire admirer la sublime institution de l'Eglise et son origine

évidemment divine sous un point de vue nouveau pour le monde ; je tremble que mon ignorance dans ces matières ou même la vivacité de mon imagination ne m'ait fait dire, malgré moi, quelque chose de faux ou d'inexact qui pourrait favoriser des causes contraires à la saine doctrine de l'Eglise. J'aurais donc une obligation infinie à Votre Altesse, si elle voulait bien, après avoir examiné ce manuscrit, me dire ce qui pourrait avoir besoin de correction, où il y aurait des lacunes à remplir, ou du superflu à retrancher ; j'y mettrai ensuite la dernière main avant de le livrer à l'impression. Les autres cahiers suivront aussitôt qu'ils seront achevés et copiés au net. Ils traiteront : 1^o de l'acquisition légitime des biens temporels de l'Eglise et même de l'indépendance extérieure ; 2^o des modifications qui en résultent ou des caractères essentiels qui distinguent toujours les empires ecclésiastiques des empires purement temporels ; 3^o de la politique ou prudence conservatoire, chapitre riche qui sera divisé en plusieurs autres, enfin 4^o les confirmations historiques contenant, en preuve de la théorie, une histoire rapide des diverses sociétés religieuses mais surtout de l'Eglise chrétienne, le tout d'après le même ordre suivi dans mon abrégé qui a paru en 1808 et bien qu'imparfait encore, avait déjà saisi la bonne voie. Je me recommande à vos prières, Monseigneur, pour la continuation de cet ouvrage bien au-dessus de mes forces, si la grâce de Dieu ne vient à mon secours, et en suppliant Votre Altesse d'agréer mes excuses pour toutes les peines que je lui donne. J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

DE HALLER.

Berne, le 27 juin 1819.

MONSEIGNEUR,

.
. J'ai pressenti votre première observation sur le passage p. 8, que « la bonté céleste donne à tout peuple, ses docteurs, ses esprits supérieurs » ; moi-même, je n'en fus pas tout à fait satisfait, prévoyant la possibilité de son interprétation vicieuse. J'y fus entraîné par le désir qui prédomine dans tout l'ouvrage, de montrer partout l'analogie parfaite du spirituel et du temporel. Ainsi, dans l'ordre temporel, tout pouvoir vient de Dieu, même celui des tyrans et des injustes mais sont exercés selon ou contre la loi de Dieu et le fait de l'homme.

Ne pourrait-on pas dire aussi, que toute supériorité des dons de l'esprit vient de Dieu mais que les uns l'emploient pour, les autres contre la volonté divine ; ceux-là pour propager la vérité qui est la parole de Dieu, ceux-ci pour accréditer l'erreur qui n'est que l'invention de l'homme? Et comme dans les actions humaines, il y a ordinairement mélange de bien et de mal, ne pourrait-il pas y avoir, même dans les religions impures, mélange de vrai et de faux?

J'ai aussi senti que tous les passages sur « le royaume de Dieu, royaume des cieux » ne s'appliquent pas immédiatement ou exclusivement à l'Eglise, mais aussi à l'observation réelle de la loi de Dieu et au repos de l'esprit ou à la béatitude éternelle ; mais tout cela me semble s'accorder parfaitement ensemble, prouve même l'union intime, indissoluble de la religion à l'Eglise, dont l'un est l'esprit, l'autre, le corps. L'Eglise est le moyen ; la sanctification de l'homme est le but, la béatitude éternelle en est le résultat ou la récompense. Ces trois choses me paraissent inséparables, c'est probablement pour cela qu'on les désigne souvent par la même expression.

Je suis extrêmement flatté que mon chapitre 69^{me} « Consolidation... ¹ » ait obtenu votre approbation ; c'est en effet un de ceux où la grâce de Dieu m'a particulièrement assisté, principalement dans le passage sur l'Eglise chrétienne. J'emploierai le mot *Priester* en place de celui d'*Æltester* que j'avais tiré de notre traduction luthérienne et je réfléchirai aux expressions qui pourraient être substituées à celles de « symbole ou image » (p. 66-64.). Le passage de l'épître saint Jacques (p. 67) était en effet mal cité par une faute du copiste, ce sont les versets 14 et 15 et la correction est déjà faite.

Je suis, avec le plus profond respect, Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Ch. DE HALLER.

Berne, le 19 août 1819.

MONSEIGNEUR.

.
Il me paraît indubitable que la révolution, de nos jours, cette terrible lutte contre toute autorité divine et humaine, les malheurs qui en résultent, le dégoût qu'elle inspire et qui augmente visiblement dans

¹ Il s'agit du chapitre intitulé : « Consolidation de l'autorité spirituelle par la réunion des fidèles en une Eglise extérieure. »

toutes les classes, doit nécessairement ramener le monde à la grande loi de la dépendance et de l'obéissance envers l'autorité divine et toutes les autorités secondaires qui en dérivent, obéissance dans laquelle seule, les trônes trouveront la véritable liberté. Je m'estimerai bienheureux à cet égard, si Dieu, dans sa grâce, veut se servir des faibles moyens qu'il m'a donnés, comme d'un instrument de sa miséricorde, pour préparer et avancer ce retour si nécessaire. Dans l'anarchie de toutes les doctrines, dans la dissolution ou la raideur factice de tous les rapports sociaux, il n'y aura rien de stable, rien de solide, rien de doux que l'Eglise catholique ; bon gré, mal gré on y reviendra et je prévois que son triomphe sera peut-être plus brillant qu'il ne l'a jamais été. Gardons-nous seulement de trop d'impatience ou de juger d'après des apparences trompeuses. Les voies de Dieu ne sont pas les nôtres, nos yeux sont trop faibles pour les pénétrer ; le monde doit peut-être souffrir encore davantage pour être plus tôt sanctifié.

Sous le rapport de la religion, nous sommes ici dans un état déplorable. Ceux qui en ont encore dans le cœur, donnent dans des travers parce qu'ils n'ont pas de guide ; du reste, chacun enseigne ce qu'il veut ; plus de foi, plus de doctrine commune et, dans cette disposition des brebis, les loups seuls triomphent.

Malgré cela, dans cette suspecte et fameuse réunion d'étudiants à Zofingen¹, les Zuricois ont trouvé les nôtres encore moins impies qu'eux.

Des sectes abominables se propagent à la campagne ; la police sévit contre elles et prétend remplacer l'Eglise. Quand on se plaint de ces désordres, je ne manque jamais de répondre : « Eh ! Messieurs ! quel remède à opposer à cela sans autorité ; de quel droit blâmer ces sectes ou cette anarchie, quand vous admettez vous-même, à chacun, la liberté d'examiner et d'interpréter, par conséquent aussi, de réprover la Bible et de professer publiquement une croyance à son gré ? Ne voyez-vous pas qu'en politique aussi, dès qu'on abandonne la souveraineté légitime, chacun fait une constitution à sa manière, dont l'une n'est pas plus durable que l'autre. »

Ces observations ne restent pas toujours sans effets ; je puis assurer à Votre Excellence qu'en secret nombre de personnes commencent à ouvrir les yeux.

¹ Cette réunion eut lieu les 22 et 23 juillet 1819. Voir à ce sujet BERINGER : « Geschichte des Zofingervereins », I, p. 26 et seq.

En me recommandant, Monseigneur, à vos bontés et à votre charité chrétienne, j'ai l'honneur d'être, avec les sentiments les plus respectueux, de Votre Excellence, le très humble et obéissant serviteur,

DE HALLER.

Berne, le 16 septembre 1819.

MONSIEUR L'ABBÉ,

Le comte Jean de Salis Soglio¹ vient de mander une nouvelle qu'il a reçue du comte Senfft Pilsach², avec commission de vous la communiquer. Elle porte que, d'après des rapports assez certains, l'empereur Alexandre est beaucoup moins prévenu qu'autrefois contre la religion catholique, qu'en général, les idées religieuses prennent de plus en plus le dessus dans son esprit, que ses rapports avec l'Impératrice s'en ressentent. Je vous transcris cette notice littéralement, quoiqu'elle soit un peu tardive, la lettre de M. de Senfft ayant été retardée à la poste.

¹ Jean de Salis Soglio Bondo, chef du parti aristocratique dans les Grisons, naquit le 4 février 1776 à Chiavenna et mourut à Modène le 23 août 1855. Il passa une partie de sa jeunesse en Angleterre et en Irlande, reçut d'un prêtre français émigré sa première instruction et le premier germe de sa conversion future. A partir de sa conversion, le 24 mai 1813, à Vienne, il travailla de toutes ses forces à combattre les doctrines du libéralisme ecclésiastique mis en honneur par les Dalberg, les Wessenberg et autres comme les doctrines révolutionnaires de l'époque. C'est un « véritable apôtre » disait de lui Ch.-Louis de Haller. En 1832, il entra au service de François IV, duc de Modène, et y mourut avec la charge de grand-maître de la cour. (Cf. Nicolaus von Salis Soglo, *Die Convertiten der Familie Salis von Soglio*, p. 19 et seq.)

² Frédéric-Christian-Louis Senfft de Pilsach, né à Oberschmon le 7 janvier 1774, avait épousé une nièce du ministre prussien de Stein, Henriette de Werthern-Beichlingen. Diplomate de talent, il fut envoyé par son maître, le roi de Saxe, comme ministre à Paris en 1806. En 1809, il revint à Dresden pour diriger, en qualité de ministre, les affaires extérieures. Ce fut sur son conseil que Frédéric-Auguste fit alliance avec l'Autriche. Il se rendit lui-même à Vienne pour la signature de la convention du 23 avril. Après la bataille de Lützen, il se retira et s'en vint à Lausanne. Abandonné par son roi, il alla en Autriche où Metternich se servit de lui pour tâcher de rétablir, d'accord avec l'aristocratie bernoise, l'ancien état de choses en Suisse. Ayant échoué, il rentra un instant dans la vie privée et s'en alla vivre à Paris. En 1819, il se convertissait avec sa femme et sa fille au catholicisme et bientôt, par son savoir et sa vertu, mérita le titre « d'apôtre de la vraie religion ». Il mourut à Innsbruck, le 17 mars 1853, après avoir accompli plusieurs missions diplomatiques comme ambassadeur d'Autriche (*Allgem. deutsche Biographie*, XXXIV, p. 26; Rosenthal, *Convertitenbilder*, I, p. 346.)

J'ai lu certains mémoires et pièces sur l'état de la religion dans le canton de Genève, dont vous avez probablement connaissance. J'en saurai tirer bon parti en son lieu, lorsque l'occasion se présentera. L'évêché libéral de Lucerne tombera de lui-même quoique toutes les difficultés étaient à peu près aplanies. Messieurs de Lucerne, effrayés de leur isolement, demandent d'être agrégés à l'évêché de Bâle actuel.

Si cela est accordé à Rome, tout s'arrangera dans le bon sens. Soleure aura la résidence ; les Lucernois même sont disposés à la lui accorder.

Notre avoyer de Watteville paraît être revenu de son engouement pour Lucerne et même de ses prétentions anticatholiques ¹. Je l'ai remarqué, à ma grande satisfaction, dans deux séances du Conseil secret et je l'attribue, partie aux conversations qu'il a eues avec Monseigneur le nonce Macchi ², partie aux rapports qui lui sont arrivés de la dernière Diète de Lucerne, partie au zèle infatigable de M. d'Olry ³ dont l'influence est plus forte depuis l'absence de M. Justin G.

Pillichody ⁴ me mande que MM. de Senfft et de Bonald sont occupés à faire traduire un ouvrage dont on imprime dans ce moment la seconde édition, revue et augmentée, et qui fut annoncée récemment encore, de

¹ Nicolas-Rodolphe de Watteville, né à Aarburg le 3 janvier 1760, avoyer de Berne et landammann de Suisse, fut d'abord soldat au service de la Hollande ; mais il revint de bonne heure dans sa patrie, dès 1784, et en 1795 commençait sa carrière politique en entrant au Grand Conseil. Ce fut surtout à partir de 1802 que sa carrière devint brillante par les missions diplomatiques dont il fut chargé, comme par les hautes fonctions qu'il remplit dans son pays. Son nom est mêlé, à cette date, à toutes les questions de politique extérieure et intérieure. Il mourut le 10 août 1832 (Blösch, Allg. deutsche Biogr. XLI, pp. 259 et seq.)

² Mgr Vincenzo Macchi, archevêque de Nisibe, né le 21 août 1770 dans le diocèse de Montefiascone, fut accrédité comme nonce en Suisse le 6 octobre 1818, Il y resta jusqu'au 9 octobre 1819, époque où le cardinal Consalvi l'envoya comme nonce à Paris. Il rentra à Rome le 18 avril 1827, créé cardinal qu'il avait été dès le 13 mars 1826, il mourut doyen du Sacré-Collège, évêque d'Ostie et Velletri le 30 septembre 1860. Il fut remplacé en Suisse par Mgr Ignace Nasalli. (Cf. STEIMER Die päpstlichen Gesandten in der Schweiz vom Jahre 1073-1872. XXIV ; Migne, Dict. des cardinaux.)

³ Jean-François-Antoine, chevalier d'Olry, ambassadeur de Bavière en Suisse de 1807 à 1827. Accrédité par Max-Joseph, le 25 mai 1807, il fut confirmé dans sa charge par Louis I^{er}, le 23 octobre 1825 et rappelé le 27 juin 1827.

⁴ Louis-Georges-François Pillichody, né à Yverdon le 7 septembre 1756, était un soldat au service de la France. En 1779, il était lieutenant dans le régiment d'Erlach ; mais donna sa démission en 1782 pour se mettre au service du gouvernement de Berne qui le créa, ainsi que sa famille, patricien en 1794. Très dévoué à la cause des princes, il fut enfermé, sur l'ordre de Brune à Carouge d'abord, au Temple ensuite. Délivré en 1799, il fut créé par Louis XVIII, maré-

la manière la plus avantageuse, dans la *Gazette littéraire* pour les prêtres catholiques, qui paraît à Landshut en Bavière, et qui est rédigée dans le même esprit que l'*Ami de la Religion*.

M. l'abbé Bertschy¹ doit arriver demain à Berne et logera provisoirement chez M. d'Olry, ce dont M. le curé Dolder n'est pas content.

M. le diacre Galland, de Genève², forme secte ici et sème la division parmi nous. Poussant son rigorisme pour la sanctification du dimanche, jusqu'au point de vouloir défendre les réunions innocentes et décentes qui ont lieu ici depuis un temps immémorial, les soirées du dimanche, il brise les liens de l'amitié, brouille le mari et la femme, la mère et la fille, etc. Je ne sais où il a trouvé ce précepte dans son évangile toujours admis comme l'unique règle de foi. M. Galland a de nombreux sectateurs, surtout parmi les femmes, mais aussi des ennemis si acharnés qu'il fut déjà question de le chasser et que, vendredi dernier, à la suite d'un souper, une troupe de jeunes gens des premières familles lui ont donné un charivari. Ils en seront punis, sans doute, mais tout cela contribue à ouvrir les yeux de beaucoup de monde sur le vice radical du défaut d'une autorité religieuse et ecclésiastique. Malgré les fêtes de la Réforme, la crise de tous les pays protestants est manifeste et, dans la disposition actuelle des esprits, éclairés par les suites de la révolution politique, elle ne peut être que salutaire.

Recevez, Monsieur l'Abbé, l'assurance de la considération distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être

Votre très obéissant serviteur,

(A suivre.)

DE HALLER, allié de WATTEVILLE.

chal de camp en 1799 et en 1816 colonel général des Suisses. Il mourut accidentellement le 2 août 1824. (ALBERT DE MONTET, *Dictionnaire biographique des Genevois et Vaudois*, p. 309.)

¹ Jacques Bertschy, né à Alterswyl le 4 juin 1792, fut ordonné prêtre le 30 mai 1817. Tour à tour chapelain de Villars-les-Joncs et de Tavel, il fut nommé, en 1819, chapelain des ambassadeurs à Berne, puis coadjuteur du curé Dolder. Des difficultés s'étant élevées entre le gouvernement de Berne et le curé, celui-ci dut partir et ce fut M. Bertschy qui le remplaça jusqu'en 1822, époque où il fut nommé curé de Guin. Il mourut dans cette paroisse le 30 avril 1852. (P. APPOLINAIRE DELLION, *Dictionnaire historique et statistique des paroisses catholiques du canton de Fribourg*, t. VII, p. 117 et seq.)

² Fondateur à Genève de la Société évangélique avec MM. Gaussen et Henri Merle d'Aubigné, pour rendre au protestantisme sa ferveur et son orthodoxie d'autrefois. (Secretan, *Galerie suisse. Biographies nationales.*, III, p. 252.)

